



Jugement exécution à mes dépens

Par **daisy1709**, le **03/04/2012** à **09:59**

Bonjour,
je n'est pas reçu par voie d'huissier le jugement me concernant, mais par le biais de mon avocat. je dois régler une somme due suite à ce jugement. l'avocat me demande de faire un chèque à l'ordre du CARPA. est ce que je vais avoir un reçu pour cette somme ? cet argent versé va t il pouvoir payer la partie adverse à qui je dois de l'argent puisque j'ai perdu en appel ?
d'avance merci.